

## Indépendance des protectorats d'Afrique du Nord et nouvelles pratiques diplomatiques : construire la représentation diplomatique du Maroc et de la Tunisie en France en 1956

FLORIAN PERILLIER

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON SORBONNE, SIRICE

« Mon ambition, Monsieur le président, est d'harmoniser, d'entretenir et de développer les rapports de coopération entre nos deux pays<sup>1</sup>. » Tels sont les derniers mots prononcés par Hassen Belkhodja, premier ambassadeur de la Tunisie indépendante, lorsqu'il remet ses lettres de créance au général de Gaulle le 5 juillet 1956, soulignant la manière dont il perçoit l'avenir des relations avec l'ancien colonisateur<sup>2</sup>.

Si l'étude des relations diplomatiques entre la France et ses anciens protectorats d'Afrique du Nord après leur indépendance en 1956 a largement été travaillée par les historiens<sup>3</sup>, celle des pratiques diplomatiques demeure occultée par l'historiographie. Or, l'approche culturaliste de l'histoire des relations internationales nous invite à étudier ces objets délaissés de la discipline (lieux, pratiques et acteurs non étatiques). Si, sur le versant européen, les lieux diplomatiques et la construction des réseaux consulaires ont fait l'objet d'une recherche approfondie<sup>4</sup>, l'étude, plus spécifique, des pratiques diplomatiques maghrébines est « misérable<sup>5</sup> ». Sur la base des archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, notamment les productions (notes diplomatiques, télégrammes, etc.) de la direction des Affaires marocaines et tunisiennes et de la direction du Protocole, nous tenterons de combler ce vide historiographique en comprenant comment le Maroc et la Tunisie, alors qu'ils étaient privés de l'exercice d'une diplomatie lors de la période coloniale, vont s'inscrire dans un système international

---

<sup>1</sup> AMEAE, La Courneuve, Proto., série A - « corps diplomatique », 123SUP/284, *Allocution prononcée par M. Hassen Belkhodja, ambassadeur de Tunisie, à l'occasion de la remise de ses lettres de créance*, 5 juillet 1956.

<sup>2</sup> Compte rendu issu du mémoire de Florian Perillier, « La représentation diplomatique du Maroc et de la Tunisie en France au tournant des indépendances (1956) », sous la direction de Laurence Badel, soutenu en juillet 2023 à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

<sup>3</sup> Samya El Machat, *Les relations franco-tunisiennes. Histoire d'une souveraineté arrachée (1955-1964)*, Paris, L'Harmattan, 2005 ; et Abderrahman Belgourch, *Les politiques étrangères maghrébines. 1962-1992 : spécificités des trajectoires nationales et divergences des pratiques*, Marrakech, Université Cadi Ayyad, 2001, pour ne citer que les plus importants.

<sup>4</sup> Marion Aballéa, « Face à Berlin : l'ambassade de France en Allemagne, expérience singulière d'une diplomatie en terrain hostile (1871-1933) », *Relations internationales*, n° 166, 2016, p. 103-116 ; et Laurence Badel, *Diplomaties européennes, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021, pour ne citer que les plus importants.

<sup>5</sup> Pierre Vermeren, *Misère de l'historiographie du « Maghreb » post-colonial (1962-2012)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2014, p. 11.

largement normé par des pratiques diplomatiques occidentales au moment de leur indépendance.

### **De l'itinérance à la sédentarité diplomatique**

Le Maroc et la Tunisie héritent d'une tradition diplomatique que la période coloniale n'a pas entièrement gommée. Il s'agissait de relations de circonstances caractérisées par l'envoi d'ambassadeurs itinérants lors de différends politiques. Tel fut le cas en 1846, lorsque le sultan désigna le pacha de Tétouan, Ash'âsh, pour une mission diplomatique à la cour de Louis-Philippe. Son arrivée à Paris provoqua une « marocomania<sup>6</sup> » : l'ambassadeur habillé de « vêtements pittoresques et typiquement levantins<sup>7</sup> » représentait un imaginaire exotique à l'époque de l'âge d'or de l'orientalisme<sup>8</sup>. Cette distinction entre la sédentarité diplomatique des Occidentaux et l'itinérance des ambassadeurs maghrébins traduit une opposition culturelle entre une Europe d'« États souverains indépendants, égaux en droit, en statut et en sécurité<sup>9</sup> » et des grandes civilisations à prétention universaliste, mais dont les fondements systémiques ne correspondaient pas à ceux des Européens<sup>10</sup>. Pour les Européens de l'époque moderne, l'échange d'ambassadeurs supposait la reconnaissance mutuelle de deux États souverains et indépendants, présumé non admis par les cultures diplomatiques musulmanes<sup>11</sup>.

Lorsqu'ils accèdent à l'indépendance, les deux États arabes s'inscrivent dans un environnement international normé par des pratiques diplomatiques occidentales. L'ouverture d'une représentation diplomatique est un fait alors nouveau. L'empire chérifien achète un hôtel particulier en 1963 au 5, rue Le Tasse dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris pour la somme de 170 millions d'anciens francs<sup>12</sup> (environ 3,3 millions d'euros). Achievé en 1907 sur les plans de René Sergent, l'immeuble néoclassique<sup>13</sup> se compose de quatre bâtiments en pierre de taille, les fenêtres sont en bois, les volets métalliques et les plafonds garnis de motifs décoratifs<sup>14</sup>. C'est un lieu idéal pour accueillir l'ensemble du personnel diplomatique et se représenter dans l'espace de la capitale.

---

<sup>6</sup> Boussif Ouasti, *Une ambassade marocaine chez Louis-Philippe (1845-1846)*. *Rihla al-faqih Assaffâr ilâ Bâriz*, Paris, Éditions Paris-Méditerranée, 2002, p. 18.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Daniel Rivet, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Fayard, 2010.

<sup>9</sup> Paul W. Schroeder, *The Transformation of European Politics (1763-1848)*, Oxford, Clarendon Press, 1994, p. 504, cité par Laurence Badel, *Diplomaties européennes*, *op. cit.*, p. 385.

<sup>10</sup> Laurence Badel, *Diplomaties européennes*, *op. cit.*, p. 386.

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> AMEAE, La Courneuve, Proto., 1945INVA/614, *Rapport concernant l'immeuble 5, rue Le Tasse, Paris XVI<sup>e</sup> par A.W. Cargill, architecte de la mairie de Paris*, 30 janvier 1964.

<sup>13</sup> Jean-Marie Wiscart, « Une grande dynastie de l'industrie linière entre France et Belgique : les Mahieu d'Armentières », *Revue du Nord*, n° 387, 2010, p. 913-935.

<sup>14</sup> AMEAE, La Courneuve, Proto., 1945INVA/614, *Rapport concernant l'immeuble 5, rue Le Tasse, Paris XVI<sup>e</sup> par A.W. Cargill, architecte de la mairie de Paris*, 30 janvier 1964.

## Une représentation diplomatique fantoche

Le personnel diplomatique envoyé à Paris est appelé à jouer un rôle fantoche. Les administrations centrales au Maroc et en Tunisie polarisent les relations diplomatiques avec la France et l'ambassadeur envoyé à Paris se limite dans son action de peur de se compromettre. De plus, le personnel en poste manque tant par le nombre que par la qualité<sup>15</sup>. Vers 1965, l'ambassade tunisienne ne dispose que de neuf fonctionnaires d'État<sup>16</sup> peu enclins à entretenir des relations étroites avec le Quai d'Orsay.

Mais cette représentation fantoche n'exclut pas qu'une diplomatie culturelle se constitue. La création de services culturels au sein des ambassades permet de communiquer une image positive du pays étranger. À la fin de l'année 1956, l'ambassade du Maroc crée un service cinématographique au sein de son service culturel animé et dirigé par Jean-Jacques Célerier sous l'autorité du conseiller culturel. Une note de ce dernier rappelle les usages diplomatiques et les intérêts économiques d'un tel service<sup>17</sup>. La diplomatie culturelle recouvre des enjeux économiques et une bonne diplomatie économique relève aussi de la diplomatie d'influence<sup>18</sup>.

## S'insérer dans un système international : un mimétisme diplomatique ?

La Tunisie et le Maroc illustrent le paradoxe des États postcoloniaux qui cherchent à s'intégrer sur la scène internationale tout en se distinguant de l'Occident. Le protocole diplomatique est importé de l'ancienne puissance coloniale. Lors d'un échange entre La Chauvinière, chef du protocole au Quai d'Orsay, et Georges Gorse, ambassadeur à Tunis, ce dernier est sollicité par le gouvernement tunisien pour lui adresser un ensemble de textes qui fixent les règles du protocole français<sup>19</sup>. La Chauvinière lui adresse le *Manuel pratique de Protocole*<sup>20</sup> publié en 1950 par le diplomate Jean Serres. Les 733 alinéas exposent les éléments utiles aux diplomates pour poursuivre sur la scène internationale une action conforme à une étiquette, mais également à une éthique sociale internationale.

Mais le protocole n'est pas seulement une affaire de mimétisme, les diplomates marocains et tunisiens se distinguent par des marqueurs

---

<sup>15</sup> AMEAE, La Courneuve, ANMO, 2400/879, *Lettre de Louis De Guiringaud, directeur des Affaires marocaines et tunisiennes, à Roger Seydoux, ambassadeur de France à Rabat*, 27 février 1961.

<sup>16</sup> AMEAE, La Courneuve, ANMO, 3000/23, *Personnel de l'ambassade de Tunisie*, non daté, vers 1965.

<sup>17</sup> AMEAE, La Courneuve, 2400/879, *Note du conseiller culturel de l'ambassade du Maroc à l'attention du secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes*, 16 octobre 1956.

<sup>18</sup> Laurence Badel, *Diplomaties européennes*, op. cit., p. 195.

<sup>19</sup> AMEAE, La Courneuve, Proto., Série C - Cérémonial, 125SUP/520, *Télégramme de l'ambassadeur de France en Tunisie, George Gorse, à l'attention de Monsieur de la Chauvinière*, le 17 octobre 1957.

<sup>20</sup> *Ibid.*

symboliques. Le code vestimentaire est une manière de souligner sa différence culturelle. Lorsque le 22 juin 1956, le premier ambassadeur marocain, Abderrahim Bouabid, remet ses lettres de créance au président de la République, celui-ci est habillé à l'occidentale mais est coiffé d'un fez, affirmant son identité arabe et son origine culturelle<sup>21</sup>.



Photographie d'Abderrahim Bouabid remettant ses lettres de créance à l'Élysée<sup>22</sup>

### Conclusion

En adoptant une approche culturaliste de l'histoire des relations internationales, cet article démontre que l'année 1956 a entraîné des changements dans les pratiques diplomatiques du Maroc et de la Tunisie, plutôt qu'une rupture complète avec la France. D'une représentation de *circonstance* caractérisée, à l'époque coloniale, par l'envoi d'ambassadeurs itinérants, la représentation devient *permanente*, codifiée par des normes et des pratiques importées des diplomaties occidentales. De plus, les chefs d'État marocain et tunisien ont conservé la mainmise sur la politique étrangère, reléguant les représentants diplomatiques à un rôle symbolique. Enfin, le protocole diplomatique s'inspire de la France qui reste un référent normatif, qui n'exclut pas, toutefois, l'usage de symboles servant à se distinguer de l'ancien colonisateur et à marquer sa différence.

---

<sup>21</sup> Mohamed Kerrou, « Esthétique du paraître et théâtralisation du pouvoir bourguibien », dans Omar Carlier et Raphaëlle Nollez-Golbach (dir.), *Le corps du leader. Construction et représentation dans les pays du Sud*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 91.

<sup>22</sup> Institut national de l'audiovisuel (INA), Paris 13<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> chaîne, JT de 20 h 00.